REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0306**

commune (s) :

objet : Marchés à bons de commande - Disparition indice CS1D - Autorisation de signer les avenants

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014

Décision n° B-2014-0306

objet : **Marchés à bons de commande - Disparition indice CS1D - Autorisation de signer les avenants**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie arrête le calcul du taux de charges des travaux publics (TP) général, applicable à, Paris et dans les Hauts de Seine (CS1A), à partir duquel étaient calculés les coefficients pour le reste de l'Île-de-France et la province. La dernière valeur diffusée est celle de juin 2013. À compter de cette date, le coefficient de charge TP CS1D est supprimé.

Par conséquent, il est nécessaire, pour chacun des marchés concernés, de modifier la formule de révision des prix comme indiquée à l'AE-CCAP, en combinant une méthode de raccordement et en utilisant de nouveaux indices de manière à maintenir le plus possible les conditions économiques déterminées initialement et ce, par voie d'avenant.

Pour les marchés listés ci- après, l'indice CS1D est supprimé et remplacé par l'indice ICHT-F "Indice du coût horaire du travail - Construction"

N° marché et objet	Date de notification	Titulaire	Montant mini annuel	Montant maxi annuel
Marché n° 2013-728 Travaux de plaque de rue	23 janvier 2014	SARL TTI	50 000 € HT	200 000 € HT
Marché n° 11501111 Travaux de marquage pour la signalisation au sol - lot n° 1	13 janvier 2011	AXIMUM	300 000 € HT	1 200 000 € HT
Marché n° 11501511 Travaux de marquage pour la signalisation au sol - lot n° 2	14 janvier 2011	SIGNAUX GIROD	300 000 € HT	1 200 000 € HT
Marché n° 11501311 Travaux de marquage pour la signalisation au sol - lot n° 3	13 janvier 2011	SIGNATURE	200 000 € HT	800 000 € HT

Pour les marchés listés ci- après, l'indice CS1D est supprimé et remplacé par l'indice ICHT-N "Indice du coût horaire du travail - Services administratifs et soutien" :

Marché n° 2012-67 Travaux de taille et entretien des arbres d'alignement sur le Territoire de la Communauté urbaine de Lyon - lot n° 1	10 novembre 2011	POTHIER / TARVEL / CHAZAL	150 000 € HT	600 000 € HT
Marché n° 2012-68 Travaux de taille et entretien des arbres d'alignement sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 2	10 novembre 2011	POTHIER / TARVEL / CHAZAL	125 000 € HT	500 000 € HT
Marché n° 2012-69 Travaux de taille et entretien des arbres d'alignement - lot n° 3	10 novembre 2011	ESPACES VERTS DES MONTS D'OR / TARVEL / POTHIER	100 000 € HT	400 000 € HT
Marché n° 2012-70 Travaux de taille et entretien des arbres d'alignement - lot n° 4	10 novembre 2011	CHAZAL	125 000 € HT	500 000 € HT
Marché n° 2012-71 Travaux de taille et entretien des arbres d'alignement - lot n° 5	10 novembre 2011	TARVEL / POTHIER	150 000 € HT	600 000 € HT
Marché n° 2012-72 Travaux de taille et entretien des arbres d'alignement - lot n° 6	10 novembre 2011	TARVEL / POTHIER	150 000 € HT	600 000 € HT
Marché n° 2012-73 Travaux de taille et entretien des arbres d'alignement - lot n° 7	10 novembre 2011	TARVEL / POTHIER	150 000 € HT	600 000 € HT

La formule paramétrique de révision propre à chaque marché ne subit aucune autre modification.

Les autres modalités contenues dans l'AE-CCAP demeurent inchangées.

Ces avenants ne génèrent aucune incidence financière dans le cadre de ces marchés à bons de commande.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits avenants, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve lesdits avenants.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants aux marchés suivants :

- marché n° 2013-728 "Travaux de plaque de rue",
- marché n° 11501111 "Travaux de marquage pour la signalisation au sol - lot n° 1",
- marché n° 11501511 "Travaux de marquage pour la signalisation au sol - lot n° 2",
- marché n° 11501311 "Travaux de marquage pour la signalisation au sol - lot n° 3",
- marché n° 2012-67 "Travaux de taille et entretien des arbres d'alignement sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - lot n° 1",
- marché n° 2012-68 "Travaux de taille et entretien des arbres d'alignement sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 2",
- marché n° 2012-69 "Travaux de taille et entretien des arbres d'alignement - lot n° 3",
- marché n° 2012-70 "Travaux de taille et entretien des arbres d'alignement - lot n° 4",
- marché n° 2012-71 "Travaux de taille et entretien des arbres d'alignement - lot n° 5",
- marché n° 2012-72 "Travaux de taille et entretien des arbres d'alignement - lot n° 6",
- marché n° 2012-73 "Travaux de taille et entretien des arbres d'alignement - lot n° 7".

3° - Les dépenses, au titre de ce marché, seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2014 et éventuellement 2015, 2016 et 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.